



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hépatite B et hépatite C

Question écrite n° 19002

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'importance des maladies du foie et des hépatites dans notre pays en général et dans le Gard en particulier. En France, plus de 500 000 personnes sont porteuses chroniques des hépatites B et C et 4 000 décès seraient imputables à ces pathologies chaque année. Plusieurs mesures ont été proposées par les associations de lutte et de prise en charge des patients atteints de ces pathologies. Parmi elles figurent notamment une instance de démocratie sanitaire dédiée au suivi des pathologies, un meilleur dépistage des personnes, un encouragement à la vaccination, des mesures propres aux personnes toxicomanes visant à réduire les risques de contamination. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de prévenir ces maladies et d'accompagner les patients.

Texte de la réponse

Plus de 500 000 personnes vivent aujourd'hui avec une hépatite B ou une hépatite C et plus de 250 000 l'ignorent. Ces affections sont également à l'origine de près de 4 000 décès par an. Des avancées dans la lutte contre les hépatites réalisées, au nombre desquelles il faut citer le remboursement par l'assurance maladie depuis juillet 2012 des nouvelles molécules d'anti-protéases permettant d'offrir une trithérapie à tous les patients atteints d'une hépatite chronique C qui le nécessitent. Concernant la recherche, l'agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) accroît régulièrement ses crédits sur les hépatites virales et le nombre de ses publications annuelles sur ces maladies a doublé depuis 2007. Le projet porté par l'ANRS d'une cohorte nationale des hépatites B et C a obtenu, dans le cadre des investissements d'avenir du grand emprunt, le label équipement d'excellence. Certains professionnels décrivent déjà les évolutions attendues comme une vraie révolution thérapeutique et parlent de guérison pour les patients. Il faut donc intensifier la prévention et le dépistage. La ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité disposer d'un rapport d'expertise sur les hépatites virales. Sa réalisation a été confiée au Professeur Delfraissy, directeur de l'Agence nationale de recherche sur le Sida et les hépatites virales (ANRS). Ce rapport sera disponible fin 2013. Les parcours de soins vont devoir être adaptés aux évolutions thérapeutiques qui s'annoncent. Il faudra accompagner différemment les patients. Ces évolutions trouveront toutes leurs réponses dans la nouvelle stratégie nationale de santé voulue par le gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19002

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1697

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6060